

AFFICHÉ LE

3 1 MARS 2022

Le Maire,

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER
RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE
LE LUNDI 28 MARS 2022**

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 28 mars 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Chantal LESCORCE, Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Jean-Michel BERGES, Sylvie BERTHELEMY, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Jean-Luc DIEU, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Bernard PASQUET, Bruce QUERMENT,

EXCUSÉS : Thierry DUBOUILH, Claude MARTIN, Agnès BERGE, Danielle BERTHOMIER, July DESCROIX, Élodie MARTIN, Catherine THOMPSON, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Chantal LESCORCE, Ghyslaine CUNY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruce QUERMENT,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bruce QUERMENT est désigné secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

III- DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 10 janvier 2022, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A. ACQUISITION DES PARCELLES D91 ET D1201

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles D91 et D1201 de M. et Mme Bernard et Claudine RIEU, pour le prix de 1 000,00 €, étant précisé que les frais en résultant restent à la charge de la Commune, et autorise M. Bernard LOMBRAIL, en sa qualité de Premier Adjoint, à signer l'acte authentique en la forme administrative à intervenir.

B. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet relatif à la réalisation d'un lotissement sur la parcelle communale cadastrée AZ 75 d'une contenance de 2 ha 37 a 59 ca, sise 83 Route des Lacs à Soulac-sur-Mer, sollicite de Mme La Préfète l'autorisation de défrichement de ladite parcelle pour une surface totale de 1 ha 50 a 73 ca, et autorise le Maire à déposer au nom de la Commune la demande d'autorisation de défrichement correspondante, et à signer toutes les pièces y afférentes.

V - AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION, CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

A. CONVENTION RELATIVE AU TERRITOIRE ÉDUCATIF DE SOULAC-SUR-MER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative au territoire éducatif de Soulac-sur-Mer, qui définit le périmètre du territoire éducatif rural, les actions envisagées dans les différents axes, ainsi que les outils de pilotage et de suivi, et autorise le Maire à la signer.

B. CONVENTION D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE ET LE COLLÈGE GEORGES MANDEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'Hébergement et de Restauration avec le Conseil Départemental de la Gironde et le Collège Georges Mandel, et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

VI - FINANCES

A. COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021 dressés par M. le Receveur.

B. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

1. BUDGET PINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 2 324 734,82 €, le résultat cumulé est de 2 644 734,82 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de -330 695,96 €, le résultat cumulé est de - 1 635 547,28 €.

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

En exploitation : le résultat de l'exercice est de 232 597,59 €, le résultat cumulé est de 339 708,53 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de -44 859,48 €, le résultat cumulé est de -269 714,41 €.

3. BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe de l'Aérodrome qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 43 312,00 €, le résultat cumulé est de 47 235,21 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 4 191,26 €, le résultat cumulé est de - 44 163,01 €.

4. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PIGEONNIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du lotissement du Pigeonnier qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 17 504,96 €, le résultat cumulé est de -102 715,42 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de 262 281,04 €, le résultat cumulé est de -137 319,15 €.

5. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Les Oyats qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 32 113,19 €, le résultat cumulé est de 117 432,33 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de - 13 840,12 €, le résultat cumulé est de -58 265,75 €.

6. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENÊTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (M. PINTAT s'étant absenté et n'ayant participé ni au débat ni au vote) le Compte Administratif du Budget Annexe du Camping Les Genêts qui fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement : le résultat de l'exercice est de 32 467,55 €, le résultat cumulé est de 106 512,13 €.

En investissement : le résultat de l'exercice est de - 22 163,70 €, le résultat cumulé est de -33 047,94 €.

C. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

1. BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2021 :

En section de fonctionnement pour 320 000,00 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 2 324 734,82 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2021 :

En section de fonctionnement pour 69 994,12 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 269 714,41 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

3. BUDGET ANNEXE DE L'AÉRODROME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2021 :

En section de fonctionnement pour 3 072,20 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 44 163,01 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

4. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES OYATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2021 :

En section de fonctionnement pour 59 166,58 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 58 265,75 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

5. BUDGET ANNEXE DU CAMPING LES GENÊTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats 2021 :

En section de fonctionnement pour 73 464,19 € (compte R002 : excédent reporté).

En section d'investissement pour 33 047,94 € (compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé).

D. MISE À JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la liste des logements de fonction consistant à l'ajout d'un logement.

E. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2022 pour l'ouverture exceptionnelle du Camping Les Genêts du 1^{er} au 31 octobre 2022.

VII - VOIRIE, ESPACES ET AMÉNAGEMENTS PUBLICS, SIGNALÉTIQUE ET RÉSEAU DIVERS (HORS EAU ET ASSAINISSEMENT)

A. CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE : TRAVAUX PASSE DE LA NÉGADE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir entre la Communauté de Communes Médoc Atlantique et la Commune de Soulac-sur-Mer relative aux travaux de la Passe de la Négade et autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

B. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : AVENUE DE LA POINTE DE GRAVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications, avenue de la Pointe de Grave, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

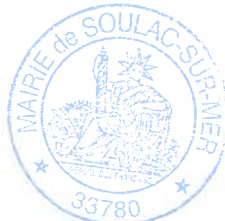
C. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : RUE GEORGES MANDEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications, rue Georges Mandel, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

380

La séance est levée à 19 heures 05 minutes



Xavier Pintat

Xavier PINTAT
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur honoraire de la Gironde